COMMUNE DE LE PONTET

AVIS DU MAIRE

Ouverture de l'enquête publique relative au transfert d'office dans le domaine public routier communal des voies privées et équipements annexes de la copropriété de L'Arbalestière.

Par arrêté municipal du 05 octobre 2026, Monsieur Joris HEBRARD, Maire de Le Pontet, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable au transfert d'office dans le domaine public routier communal des voies privées et équipements annexes de la copropriété de L'Arbalestière.

Le dossier d'enquête publique inhérent est consultable en mairie du Pontet du lundi 23 novembre 2026, 10h00, au mardi 8 décembre 2026, 16h00, ainsi que sur le site de la Ville : https://www.ville-lepontet.com/le-pontet-pratique/emploi-annonces-enquetes/

Monsieur Joan ALPINI, Géographe, a été désigné comme commissaire-enquêteur.

L'enquête sera ouverte du lundi 23 novembre 2026, 10h00, au mardi 8 décembre 2026, 16h00 inclus, à la mairie de Le Pontet –13 rue de l'Hôtel de Ville – 84130 LE PONTET.

Pendant cette période, le dossier d'enquête publique est consultable en mairie de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h45, sauf les samedis, les dimanches et jours fériés.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- **le lundi 23 novembre 2026 de 10 h 00 à 12 h 00 ;**
- **le mardi 1er décembre de 9 h 00 à 12 h 00 ;**
- **le mardi 8 décembre 2026 de 14 h 00 à 16h 00.**

Pendant la durée de l'enquête, des observations pourront être consignées sur le registre de l'enquête déposé au service Gestion du Patrimoine, mairie de Le Pontet – 13 rue de l'Hôtel de Ville – 84130 LE PONTET ou être adressées, par écrit et voie postale, à Monsieur le commissaire-enquêteur – Hôtel de Ville – 13 rue de l'Hôtel de Ville – 84 130 LE PONTET ou à l'adresse mail suivante : *epvaucluse@gmail.com*

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie de Le Pontet – 13 rue de l'Hôtel de Ville – 84130 LE PONTET, à l'issue d'un délai d'un mois après la clôture de l'enquête.